

Publication d'un mémoire concernant le projet de loi n° 5

**Maternelle 4 ans : « La qualité des services doit demeurer
au cœur des priorités » — Le Conseil supérieur de l'éducation**

Québec, le 28 mai 2019. — La présidente du Conseil supérieur de l'éducation, M^{me} Maryse Lassonde, profite de sa participation à la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, pour rendre public le [mémoire](#) sur le même sujet produit par le Conseil. Par cette diffusion, le Conseil est heureux d'alimenter les discussions des membres de la Commission de la culture et de l'éducation dont les travaux ont débuté le 27 mai dernier.

Le Conseil est favorable à l'intention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'intervenir tôt auprès des enfants et salue la volonté de ce dernier de mieux prendre en compte les besoins des tout-petits. Le déploiement universel des maternelles 4 ans, un service optionnel, soulève toutefois des questions sur les défis inhérents à cette mesure. En effet, les travaux menés pour la production de ce mémoire ont permis d'identifier des enjeux et d'établir des constats qui devraient être pris en considération par le législateur.

Le Conseil est d'avis qu'il faut assurer la qualité des services offerts en soutenant une approche pédagogique appropriée au développement des enfants de cet âge et en favorisant la qualité des interactions adulte-enfant. À cet effet, le Conseil constate des enjeux relatifs à des aspects structurels, comme le nombre d'enfants par adulte en classe et au service de garde en milieu scolaire, la formation initiale et continue du personnel ainsi que l'aménagement physique et matériel adapté aux enfants de 4 ans.

Dans une perspective de continuité éducative permettant d'accueillir non seulement l'enfant, mais aussi sa famille lors de la transition vers l'éducation préscolaire, le Conseil relève également des enjeux relatifs à la collaboration entre les intervenants, à la communication avec les parents, à la stabilité du personnel, à l'organisation des services entre les ministères concernés et à la prise en compte des besoins spécifiques des populations vulnérables. Enfin, il propose de s'attarder à la conciliation travail-études-famille pour un accès équitable au service de garde en milieu scolaire et à des services de garde estivale de qualité. Tous ces éléments sont susceptibles d'entraîner des défis variables d'un milieu à l'autre.

Citation :

« Le Conseil ne cherche pas ici à trancher le débat actuel sur la question des maternelles 4 ans et des services de garde éducatifs à l'enfance. Il s'efforce plutôt de mettre en avant les besoins et les caractéristiques des enfants de 4 ans. Je crois que la qualité des services offerts doit demeurer au cœur des priorités. »

Maryse Lassonde, présidente du Conseil supérieur de l'éducation

En somme, le Conseil invite le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à offrir la maternelle 4 ans en fonction des besoins et des demandes des milieux et selon les ressources professionnelles, matérielles et financières disponibles. Il recommande également d'accompagner les milieux dans un déploiement progressif des maternelles 4 ans et d'assurer les conditions relatives pour offrir des services

de qualité. Enfin, le Conseil convie le gouvernement du Québec à mettre en œuvre des mesures visant à garantir une concertation entre les services offerts par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le Conseil supérieur de l'éducation :

- A été institué en 1964 en tant qu'organisme indépendant de consultation et de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation;
- Conseille le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et lui fait des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- Est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise;
- Accomplit sa mission par l'exercice de trois actions : la recherche, les consultations et les délibérations.

Pour obtenir une entrevue avec M^{me} Lassonde, veuillez communiquer avec la personne citée en source.

Lien connexe :

[Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi n° 5](#)

Source :

Patricia Faucher
Conseillère aux communications
Conseil supérieur de l'éducation
Tél. : 418 643-8253 ou 418 571-1359
patricia.faucher@cse.gouv.qc.ca